

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 24 NOVEMBRE 2023	L'an deux mille vingt trois Le trente novembre,
DATE D’AFFICHAGE 7 DÉCEMBRE 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire par suppléance.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 27	Étaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.
PRESENTS : 19	Absent(e)s représenté(e)s : DA SILVA Frédéric – MOAL Sylvie – DUCHOSAL Frédérick – BONNASSEAU Patricia – BILIEEN Carine.
VOTANTS : 24	Absent(e)s non représenté(e)s : LEROMAIN Nadège – TISCHENBACH Thierry – GOFF Jullian.
	Madame MOUNOURY Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Monsieur PICHON informe l'assemblée délibérante de la modification à venir de l'organigramme des services.

En effet, au cours de cette année, trois de nos agents nous ont fait part de leur souhait de mobilité professionnelle et ont quitté la collectivité. Ces mouvements ont donc conduit à un projet de réorganisation prenant en compte les nécessités de service, les souhaits des agents mais aussi les réussites aux concours.

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement de l'administration, de gagner en efficacité, de maintenir un service public de qualité sans pour autant augmenter les dépenses inscrites au chapitre 012, vous est-il proposé de valider un nouvel organigramme ayant pour changements majeurs :

1. La création d'une direction intitulée « Direction des ressources et des services à la population »,
2. La création d'un service intitulé « Vie Locale et citoyenne »,
3. La création d'un poste à temps non complet en charge de la communication.

Ces aménagements nécessiteront une modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la fonction publique (CGFP),

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023,



CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'organigramme actuel afin de l'adapter aux besoins de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de rechercher la performance de l'organisation dans un contexte budgétaire restreint,

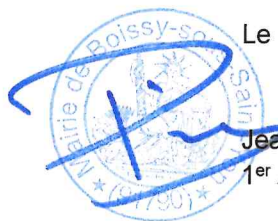
CONSIDERANT que cette modification aura un impact sur le tableau des effectifs,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À la majorité absolue (2 abstentions : M. DORIZON Maurice et Mme BILIEN Carine),

APPROUVE le nouvel organigramme de la collectivité.



Le Maire par suppléance,

Jean-Marc PICHON

1^{er} Adjoint au Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.